

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AFR 34/003/2007 (Public)  
Bulletin n° : 028  
ÉFAI

**Embargo : 15 février 2007 00h01 TU**

### **Libéria. Le gouvernement n'agit guère pour atténuer les souffrances d'un passé effroyable**

(Monrovia) Amnesty International a révélé ce jeudi 15 février que le gouvernement libérien n'a rien fait ou presque pour traduire en justice des milliers de personnes accusées des graves violations des droits humains qui ont eu lieu lors du conflit armé prolongé, pendant lequel des centaines de milliers de personnes ont été tuées, violées ou torturées.

En lançant un nouveau rapport, *Truth, justice and reparation for Liberia's victims*, notre organisation a exhorté la présidente libérienne Ellen Johnson-Sirleaf à mettre en place un plan pour que les responsables des atteintes passées aux droits humains soient traduits en justice, afin que le cycle de violence qui a sévi au Libéria pendant des années puisse finalement prendre fin.

« *La Commission vérité et réconciliation actuellement en place constitue une première étape importante, mais le gouvernement peut et doit agir davantage pour réparer les atteintes passées aux droits humains* », a déclaré à Monrovia Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

« *Le gouvernement ne doit pas attendre les recommandations de la Commission vérité et réconciliation pour décider de quand et comment les suspects d'atteintes aux droits humains doivent être traduits en justice – et pour octroyer des compensations aux victimes.* »

« *La Commission vérité et réconciliation a un rôle important à jouer dans l'établissement de la vérité sur de nombreux événements atroces qui se sont produits pendant les années de conflit au Libéria, mais elle ne saurait se substituer à une cour de justice ; elle ne peut établir les responsabilités pénales individuelles, ni fournir des compensations adéquates aux victimes* », a souligné Kolawole Olaniyan. Il est difficile d'estimer le nombre de personnes tuées lors des quatorze années de conflit au Libéria, qui ont été caractérisées par des massacres et des viols en masse. Au moins soixante pour cent de la population aurait souffert d'une forme de violence sexuelle.

« *Les sociétés qui sortent d'une longue histoire d'atteintes aux droits humains, comme le Libéria, doivent prendre des mesures à long terme pour que la vérité soit dite, la justice soit rendue, et des compensations adéquates soient octroyées aux victimes* », a déclaré Kolawole Olaniyan. « *C'est la seule manière de s'assurer que les horreurs du passé ne se reproduiront jamais.* »

Amnesty International reconnaît que la lutte contre l'impunité au Libéria se heurte à des difficultés politiques et pratiques, car certains membres actuels du parlement auraient eux-mêmes commis des atteintes aux droits humains, et le contexte économique de l'après-guerre n'est pas favorable.

*« Il sera difficile de voter des textes de loi appropriés au Congrès pour traduire en justice tous les responsables d'atteintes aux droits humains, mais le gouvernement doit relever ce défi de toute son énergie, notamment parce qu'il en a l'obligation juridique »* a déclaré Olaniyan.

*« Si les responsables présumés ne sont pas châtiés, ils pourront croire qu'ils n'auront pas à subir les conséquences de leurs actes atroces ; en outre, la détresse des victimes sera ignorée, ce qui créera un risque de nouvelles violations. »*

Le gouvernement n'a pris aucune mesure officielle pour fournir des réparations aux centaines de milliers de victimes de viols, de torture ou de violences sexuelles, ni aux enfants forcés de s'enrôler dans des groupes armés. En conséquence, les victimes sont livrées à leur souffrance, sans reconnaissance officielle des crimes commis à leur encontre ni aide pour reconstruire leur vie. Amnesty International demande au gouvernement de mettre sur pied un plan d'action pour octroyer des réparations, en tenant particulièrement compte du suivi des enfants et des soins médicaux aux femmes victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle.

*« La présidente Johnson-Sirleaf s'est engagée contre l'impunité lorsqu'elle a remis Charles Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, afin qu'il puisse être jugé pour ses crimes contre le peuple de ce pays. La présidente du Libéria doit désormais montrer la même détermination en luttant contre les violations des droits humains subies par le peuple libérien »,* a déclaré Kolawole Olaniyan.

### **Contexte**

En juin 2006, une Commission vérité et réconciliation a commencé à fonctionner au Libéria, dans le cadre de l'Accord de paix global. Cette commission a été mandatée pour contribuer à la justice et à la réparation en établissant les faits relatifs aux crimes passés.

Cependant, peu d'efforts ont été faits pour enquêter sur les viols et autres formes de violence sexuelle lors des années de conflit armés. En conséquence, il n'existe aucun fondement réel pour pouvoir enfin poursuivre les responsables présumés de ces crimes. De nombreuses femmes sont obligées de côtoyer leurs agresseurs dans les rues ou sur les marchés, vivant dans la crainte qu'ils ne soient jamais traduits en justice.

### **Document public**

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566  
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>